

Gouvernement du Québec

Décret 1165-2017, 6 décembre 2017

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique, à monsieur Stéphane Bilette, membre du Conseil exécutif, à l'égard des dossiers qui concernent spécifiquement l'une ou l'autre des entreprises suivantes :

- TandemLaunch Inc.;
- Technologies TandemLaunch Inc.;
- Commandité TandemLaunch Inc.;
- Entreprises TandemLaunch II Commandité Inc.;
- Gestion d'Entreprises TandemLaunch II Inc.;
- HDMCS Holdings Inc.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch I, S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch I (International), S.E.C.;
- Gestion de Fonds d'Investissements TandemLaunch I, S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch II, S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch II (International), S.E.C.;
- Fonds d'Investissements TandemLaunch II Commandité, S.E.C.;
- LANDR Audio Inc.;
- Mirametrix Inc.;
- Algolux Inc.;
- Sportlogiq Inc.;
- Wrnch Inc.;

— Logiciels Irystec Inc.;

— Sensaura Inc.;

— Stratuscent Inc.;

— Airy3D Inc.;

— Aerial Technologies Inc.;

— Aeriale Incorporated;

QUE le présent décret remplace le décret n^o 55-2017 du 31 janvier 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67631

Gouvernement du Québec

Décret 1167-2017, 6 décembre 2017

CONCERNANT l'abrogation du décret numéro 1139-2017 du 29 novembre 2017 relatif au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 1139-2017 du 29 novembre 2017 soit abrogé avec prise d'effet le 8 décembre 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67633

Gouvernement du Québec

Décret 1168-2017, 6 décembre 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur André Fortier comme secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur André Fortier, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, chargé du Secrétariat aux emplois supérieurs, administrateur d'État I, soit

nommé secrétaire général et greffier du Conseil exécutif au traitement annuel de 232 414 \$ à compter du 8 janvier 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur André Fortier comme secrétaire général.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67634

Gouvernement du Québec

Décret 1169-2017, 6 décembre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Marlen Carter comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marlen Carter, secrétaire adjointe aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, soit nommée secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs, avec le rang et les privilèges d'une sous-ministre, administratrice d'État I, au traitement annuel de 205 522 \$ à compter du 8 janvier 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Marlen Carter comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67635

Gouvernement du Québec

Décret 1170-2017, 6 décembre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Catherine Ferembach comme sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Catherine Ferembach, sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes continuent de s'appliquer à madame Catherine Ferembach comme sous-ministre associée du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67636

Gouvernement du Québec

Décret 1171-2017, 6 décembre 2017

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Alain Kirouac comme sous-ministre associé chargé du Secrétariat à la Capitale-Nationale au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Alain Kirouac, sous-ministre associé engagé à contrat, chargé du Secrétariat à la Capitale-Nationale au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre associé chargé du Secrétariat à la Capitale-Nationale au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 6 juillet 2019;